

LES SAULES A.C.P. - N°Entr.:0.893.416.619
 c/o ADK SYNDIC s.a. - rue des Fories 2 – 4020 LIEGE 2
 Tél. 04/220.70.70 – Fax. 04/220.70.60
 N° IPI : 100.022- 800.080 - n° Entr. : BE-417.254.111

LIEGE 2, le 29/01/2025

Contact :

QUAI DE LA DERIVATION 6 / 033

4020 LIEGE 2
 T.V.A.

Concerne : LES SAULES A.C.P.

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous le(s) montant(s) des provisions suivantes :

Type	Objet	Bien APP C03			Bien GAR 37			Bien	
		380 Q.	89 J.	P	11 Q.	89 J.	P	Q.	J.
NORMAL	2e APPEL NORMAL 2024-2025 Pro 01/02/2025 - 30/04/2025		855,00			24,75			
RESERVE	2e APPEL RESERVE 2024-2025 01/02/2025 - 30/04/2025		475,00			13,75			
SPECIAL	2e APPEL REMB EMPRUNT 2024-2025 Pro 01/02/2025 - 30/04/2025		109,90			3,18			
	-								
	-								
PRIVATIF	Avant compromis APP C03-GAR37 Achat 2 badges		186,95 48,86						
			1.675,71€			41,68€			€

TOTAL APPEL(S) DE FONDS	1.717,39
SOLDE A CE JOUR	- 180,00
TOTAL	1.537,39

Nous vous remercions de régler le montant dû, sous quinzaine.

En cas de paiement partiel du présent appel de fonds, l'imputation des montants versés sera prioritairement attribuée au fonds de roulement.

Si le solde de la présente est en votre faveur, merci de nous communiquer par écrit le numéro de compte sur lequel vous en souhaitez le remboursement. Dans le cas contraire, nous le déduisons de la prochaine demande de paiement. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

*** 1537,39*

S'il s'agit d'un appel de fonds : celui-ci est basé sur le budget de l'immeuble ou sur les décisions prises par l'assemblée générale ou le conseil de gérance.

S'il s'agit d'un décompte de clôture : chacune des catégories qui est répertoriée (ex.: DP ou DL 010, DP ou DL020, DP ou DL 610, ...) se rapporte à celle reprise sur la liste des dépenses, et calcule votre participation personnelle dans le total des dépenses de la catégorie concernée.

Exemple : la catégorie DP 010 de la liste de dépenses est d'un montant de 2.500€. Cette catégorie se répartit sur 10.000 quotités, soit 0,25€ par quotité.

Si les quotités de votre bien sont de 150, votre participation à cette catégorie DP s'élèvera à :
150 quotités x 0,25 €, soit 37,50€.

Sauf convention particulière, les « DL » représentent usuellement les dépenses locatives qui sont en principe à charge de l'occupant du bien ; les « DP » sont les dépenses à charge du propriétaire.

Le « Total » reprend, par bien, le montant de votre participation aux différentes catégories. La mention « dont TVA » reprend le montant de T.V.A. que les assujettis, qui le souhaitent, peuvent déduire.

Les « Provisions réclamées à déduire » reprennent les provisions pour charges courantes qui vous ont été réclamées au cours de l'exercice comptable écoulé (indépendamment de vos versements).

Il est à noter que les participations au fonds de réserve, qui restent acquises à la copropriété, ne sont pas reprises dans les provisions déduites.

Pour les deux cas de figure (appel de fonds et décompte de clôture) :

Le « Solde à ce jour » reprend l'état de votre compte à la date d'envoi du présent document (soit votre retard de paiement ou éventuellement un solde créditeur de votre compte).

Le « TOTAL » reprend soit le montant à verser, soit le montant de votre crédit.

- S'il s'agit d'un montant à verser, le bulletin de versement annexé **doit absolument** être utilisé pour effectuer votre paiement.
- S'il s'agit d'un montant en votre faveur (total précédé du signe « - »), celui-ci sera déduit de la prochaine demande de paiement.

N° Agréation I.P.I : 100.022 – 800.080